



Conclusion chambre d'instruction

Par **mireilleche**, le **03/10/2016 à 06:33**

Bonjour, je viens de recevoir une signification d'un arrêt de la cour d'appel envers une personne de ma famille : il est noté :
- ordonne un supplément d'information entendre cette personne et de procéder à tous actes utiles à la manifestation de la vérité.
- Demandé pour 6 MOIS
- Nous avons demandé sur 2 ans après la découverte de la maladie corps de Lewy.
La chambre d'instruction "dit 6 mois"
- la somme sur 6 mois est de 600 euros mensuels par carte bleue, alors que la personne ne peut se déplacer.
- ils ne parlent pas des chèques nombreux pendant ces 6 mois.
- La chambre d'instruction a tranché 6 Mois. Cette personne peut-elle être mise en examen pour 3600 euros, sachant que pour 2 ans, cela se monte à 500.000 euros environ.
- (assurance vie, chèque, virements très importants).
- Et la juge a-t-elle la possibilité de remonter les comptes lors de la convocation sur 2 ans ?
- Malgré l'avis de la chambre d'instruction. Nous avons un doute car le dossier retourne chez la juge qui a pris la décision de n'enquêter que sur 6 Mois, alors qu'elle a tous les éléments en main.
- Merci, nous sommes assez surpris, la personne vulnérable, se retrouve sans aucun bien.
- Nous sommes ses autres enfants.
- Merci beaucoup.
- Cordialement

Par **mireilleche**, le **03/10/2016 à 06:35**

La maladie a été découverte en février 2010 et demandons à remonter jusqu'en février 2010. Les comptes sont en possession de la chambre d'instruction, mais n'accepte de remonter les comptes que de 6 mois.
- Merci